





PERFORMANCE

TRAVAIL



INTENSITÉ

PROGRESSION

AU PROGRAMME















MATCH



Le club des Ours de Villard-de-lans vous propose un stage d'été U13/U15 en demi-pension : repas du midi et collation compris.

En cas de besoin d'hébergement, nous pourrons vous mettre en contact avec nos partenaires.

les Ours de Villard-de-Lans - 116 Chem. de la Patinoire, 38250 Villard-de-Lans guiguiz_67@hotmail.com 66 61 78 95 32 les-ours-de-villard.kalisport.com







Règlement

- L'organisation du stage nécessite le respect de règles de vie en collectivité et de discipline strictes. L'inscription d'un stagiaire implique obligatoirement son engagement à respecter ces règles.
- Les organisateurs du stage se réservent le droit de renvoyer un stagiaire dont la conduite ou les agissements nuiraient à la bonne marche du stage. Une telle mesure ne donnera lieu à aucun remboursement .
- Les organisateurs du stage se réservent le droit de refuser un stagiaire dont les comportements antécédents (parents ou enfants) ne permettent pas la bonne tenue de celui-ci.
- Pour toute annulation avant le début du stage, 50% du prix du stage sera retenu. Toute interruption de stage pour un motif autre que relevant de la santé du stagiaire ne pourra faire l'objet d'un remboursement. En cas d'accident ou de blessures survenues au cours du stage, pour manquement de règlement, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables.
- Le club des Ours se réserve le droit d'utiliser les photos et vidéos des stagiaires prises dans le cadre des activités lors du séjour. Celles-ci seront mises sur les divers supports de communication du club.. Si vous ne désirez pas que la photo ou vidéo de votre enfant figure sur ceux-ci, il faudra nous envoyer un simple courrier durant le stage.
- Le club se dédouane de toute pertes ou vols d'objets personnels
- Pour toute demande particulière ou information complémentaire, veuillez nous contacter

À REMPLIR:

PRÉNOM:	NOM:
DATE DE NAISSANCE :	SEXE:
EMAIL:	TÉLÉPHONE :
CLUB:	N° LICENCE :
ALLERGIES ALIMENTAIRES :	POSTE :

AUTRES INFOS:

Pour toute annulation avant le début du stage, 50% du prix du stage sera retenu. Toute interruption de stage pour un motif autre que relevant de la santé du stagiaire ne pourra faire l'objet d'un remboursement. En cas d'accident ou de blessures survenues au cours du stage, pour manquement de règlement, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables.